

COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

Nombre de Conseillers élus : 15

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur le Maire Alfred HILGER

Etaients présents :

Messieurs les Adjointes : STROESSER Bernard, HAENSEL Robert, MEYER Jean-Claude
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick,
HELBERT Paul, HIRTZ Elisabeth, MAPPUS Marc, ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée,
SCHWOB Patrick, SELTZ Daniel, WANTZ Stéphane, WEREY Sandra, WOLF Guy.

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le compte-rendu présenté a reçu l'approbation de l'ensemble des conseillers municipaux.

Schéma départemental de Coopération Intercommunale

L'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales propose d'établir un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuité territoriales. Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres de ces établissements et des syndicats mixtes existants (création, suppression, transformation, fusion et modification de leurs périmètres). Pour notre département, il s'agira de passer de 44 communautés à 28 sachant que notre structure en fusionnant passerait à 20 communes.

Monsieur le Maire informe que chaque conseiller était destinataire du document expliquant le projet et donne des informations complémentaires concernant les deux communautés devant se rapprocher :

- existence à l'heure actuelle de nombreuses compétences communes entre la communauté de

communes du Bernstein et celle du Piémont de Barr,

- objectif : renforcer les compétences par exemple dans les domaines suivants : relais des assistantes

maternelles, collecte des ordures ménagères, assainissement, gestion des écoulements des eaux de

pluie et des coulées de boue lors des orages, modernisation de l'artisanat et du commerce, C.I.P.

d'Andlau, installations sportives, entretien des cours d'eau, animations jeunes, prise en charge des

périscolaires, etc...,

- reconsidération des taux d'imposition entre les deux communautés.

Après avoir donné les explications, il se pose la question suivante : quelle est la logique de cette future fusion ?

Un débat s'en suit ?

- Interrogation sur la stratégie (M. Helbert Paul),

- quelle est l'organisation de la nouvelle structure ? (M. Fournial Patrick)

- quelles sont les conséquences administratives ? une recherche d'économie non-dite,.

- si la commune vote contre, quelles sont les conséquences ? (Mme Werey Sandra)

- le choix du siège social à Barr a été décidé en connaissance de cause d'une future fusion pour renforcer Barr ?

- la C.C.P.B. n'a pas financé la plateforme de Dambach.

Après ce débat Monsieur le Maire demande maintenant de délibérer sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la fusion entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et celle du Piémont de Barr.

Après délibération et vote au secret, le conseil municipal par deux voix pour, dix voix contre et trois votes nuls,

- décide de ne pas adhérer au projet de fusion entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et la Communauté de Communes du Piémont de Barr.

Personnel communal : renouvellement du contrat A.T.S.E.M. à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe que le contrat d'engagement de Mme Geyer Frédérique prendra fin le 31 août 2011 et il y a lieu de le renouveler. Il souligne que le travail effectué par l'A.T.S.E.M. est méritant et propose de renouveler son contrat jusqu'au 31 août 2012.

Après avoir entendu les explications et ne voyant pas d'objection majeure, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de renouveler le contrat d'engagement de Madame Geyer Frédérique d'une année soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 pour une durée hebdomadaire de travail de 19 heures annualisées. La rémunération sera calculée en fonction de l'indice brut 306, indice majoré 298.

Plaquette de Mittelbergheim : création d'un groupe de travail

Afin d'éviter une nouvelle plaquette touristique (le stock de la dernière étant à son minimum) Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail.

Après délibération et vote, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de créer le groupe de travail dont les élus suivants feront partie : Madame Wery Sandra, Messieurs Boeckel Peter, Fournial Patrick, Mappus Marc et Schwob Patrick,
- la nomination du président, les modalités de fonctionnement du groupe de travail et la date d'achèvement des travaux seront décidées lors de la première réunion.

Divers

Accident sur RD 62

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre Technique du Conseil Général de Barr suite à la demande faite par la municipalité en date du 09 juin 2011.

Il en résulte les faits suivants :

- La carte des accidents sur la période 2005/2010 ne fait apparaître aucun accident corporel,
- la main courante de la gendarmerie ne mentionne qu'un accident sans gravité (16.05.2011) entre un véhicule agricole et une voiture de tourisme pour non-respect du Code de la Route.
Les forces de l'ordre ont indiqué que cette portion de CD ne présente pas particulièrement de caractéristiques accidentogènes,
- cette section de la RD 62 classée en catégorie 3a d'une longueur d'environ 1 500 m est caractérisée par plusieurs entrées de vignes (11 vers le nord et 5 vers le sud). Normalement seuls les accès individuels à des terrains enclavés sont autorisés. Le chef du centre technique de Barr propose à la municipalité de mener une réflexion pour tenter de regrouper les accès afin de situer les zones où la visibilité est optimale et par conséquent, en supprimer un certain nombre d'autres.
- il convient également de rappeler que les usagers de la route sont tenus d'adapter leur vitesse notamment en présence de véhicules lents liés à l'activité viticole.

Il convient, dans un premier temps, d'effectuer une surveillance accrue dans ce secteur et de se rapprocher du service du Conseil Général pour refaire un point avant l'hiver.

Rue de la Montagne

Monsieur le Maire informe que le S.D.E.A. en collaboration avec la Communauté de Communes du Piémont de Barr interviendront sur le réseau d'assainissement entre les propriétés Dolder Gérard et Haegi Bernard et Daniel soit sur une portion d'environ 50 mètres. Des branchements d'eau pourraient être revues et ceci à la charge de la commune.

